

- 64 230 -

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 6 décembre 2018*

L'an deux mille dix-huit, le six décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes PEDURTHE, ARETTE, MANOTTE, BROUGÉ, ROCHER  
MM. ESTRADE, BARADAT, MASSOU, MOULIS, PLAA, CAZERES

**Absents excusés** : Mme DUMAS (Procuration à Mme Manotte)

**Absentes** : Mme MALIBERT, MENARD

**Secrétaire de séance** : Patricia MANOTTE

Convocation du 29.11.2018

### **DCM 2018 / 08/ 01- Logements conventionnés de Sianes : autorisation d'emprunt auprès de la CDC**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le conventionnement des logements PLUS de Sianes est conditionné par la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le montant d'emprunt calculé et ayant reçu un accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 154 590 euros (pour 145 490 euros d'autofinancement). Cette dernière nous demande à présent de délibérer pour autoriser cet emprunt.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 154 590 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et signer la convention de prêt relative à l'opération des logements de Sianes,
- **PRÉCISE** que cet emprunt sera inscrit au budget 2019.

### **DCM 2018 / 08 / 02 – Indemnisation d'un exploitant agricole pour dégradation de champs**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par la famille DUFRECHOU / LESCOUTE au sujet d'une partie de parcelle dégradée lors des réparations du pont de Cappouey pendant les intempéries de juin 2018.

En effet, l'exploitant a permis d'entreposer diverses pièces et outils servant à la réparation du pont sur son champs riverain, et la partie utilisée pour cela a été dégradée de telle sorte que toute culture y est à présent compromise sur les 3 années à venir.

Constat fait sur place et mesures prises, le montant de 90 € (quatre-vingt-dix euros) doivent couvrir la perte de culture pour les 3 ans à venir.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** d'indemniser la famille DUFRECHOU / LESCOUTE pour la perte de culture occasionnée par le dépôt de matériel sur sa parcelle riveraine du pont de Cappouey
- **DIT** que la somme de 90 € (quatre-vingt-dix euros) doit être versée sur le compte de Mme Béatrice LESCOUTE (DUFRECHOU).

### **DCM 2018 / 08 / 03 – Adhésion au service Santé au Travail du CDG 64**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention des médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE**, d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget 2019.

### **DCM 2018 / 08 / 04 – Convention de partenariat avec le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees, relative à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire syndical**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees a approuvé, par délibération du 5 juillet 2018, le projet de partenariat entre le syndicat et ses communes concernant la Défense Extérieure contre l'incendie, et plus particulièrement :

- le contrôle et la maintenance annuelle des Poteaux Incendie 2019-2020 ;
- la réalisation de l'arrêté et du schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie

Afin de mettre en œuvre ce partenariat, une convention doit être conclue entre le Syndicat et ses Communes membres pour définir les modalités administratives, techniques et financières associées.

Il donne lecture du projet de convention de partenariat, annexée à la présente délibération, et précise que le Syndicat a approuvé cette convention par délibération n°67-2018 du 4 octobre 2018.

Il précise par ailleurs :

- dans le projet de convention, que les prix sont donnés à titre indicatif : ils permettent de fixer le cadre financier des prestations mais ne seront définitifs qu'après attribution des marchés ;
- les prestations sont prévues sous forme de bons de commande : chaque commune ayant signé la convention de partenariat pourra ainsi choisir de faire réaliser tout ou partie des prestations ;
- le déclenchement des prestations s'opérera sur demande écrite de la Commune, à adresser directement au syndicat, par mail ou courrier.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat, ci annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à engager les prestations qui y sont associées, dans la limite des inscriptions budgétaires

### **DCM 2018 / 08 / 05 – Retrait du Syndicat d'Assainissement des 3 Cantons : décision de principe**

Suite à plusieurs discussions sur le sujet, Monsieur le Maire indique qu'une décision doit être prise quant au retrait éventuel de la Commune de MOMAS du Syndicat d'Assainissement des 3 Cantons (ARTIX).

En effet, considérant qu'une adhésion auprès du service assainissement des Luys serait plus judicieuse et cohérente de par sa collaboration avec notre service instructeur du droit des sols, une décision de principe doit être prise afin de lancer une éventuelle démarche de retrait-adhésion courant 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents,** de demander le retrait de la Commune de MOMAS du Syndicat des 3 Cantons d'Artix courant 2019
- **CHARGE** Monsieur le Maire et les élus municipaux délégués auprès de ce syndicat de lancer les démarches dans les plus brefs délais.

## **DCM 2018 / 08 / 06 – Loyers communaux 2019**

Le Conseil Municipal révisé annuellement les loyers communaux en référence de l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Cet indice étant de + 1,25 %, **les montants calculés pour 2019 sont donc les suivants :**

- 4 logements communaux, Rue des Pyrénées (01.01.2019 sauf n°5 : 15.05.2019)	561,24 €
- 1 logement ancienne mairie (01.01.2019)	464,98 €
- 1 logement F4 presbytère (01.01.2019)	452,17 €
- 1 logement F3 presbytère (01.06.2019)	352,86 €
- 3 logements F4, chemin de Sianes (01.07.2019, sauf n°10 :01.08.2019)	623,41€
- 1 logement F5, chemin de Sianes (01.12.2019)	685,76 €

## **DCM 2018 / 08 / 07 – Tarifs cantine et garderie 2019**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de porter le tarif du repas de cantine 2019 à **2,55 €**.
- **DÉCIDE** de ne pas augmenter le tarif de la garderie et de le conserver à **0,75 €**.

## **DCM 2018 / 08 / 08 – Décision budgétaire modificative n°3**

- *INVESTISSEMENT*

Dépenses 2313 – op. 30 (logements) : Constructions : + 154 590,00 €

Recettes 1641 – op. 30 Emprunts en euros : + 154 590,00 €

## **DCM 2018 / 08 / 09 – Décision budgétaire modificative n°4**

- *FONCTIONNEMENT*

Dépenses

022 (022) : Dépenses imprévues - 1 060,00 €

6558 (65) : Autres contributions obligatoire + 1 060,00 €

**Fin du compte-rendu.**

---

N° délibération	Objet
DCM 2018 / 08 / 01	Logements conventionnés de Sianes : autorisation d'emprunt auprès de la CDC
DCM 2018 / 08 / 02	Indemnisation d'un exploitant agricole pour dégradation de champs
DCM 2018 / 08 / 03	Adhésion au service Santé au Travail du CDG 64
DCM 2018 / 08 / 04	Convention de partenariat avec le Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees, relative à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire syndical
DCM 2018 / 08 / 05	Retrait du Syndicat d'Assainissement des 3 Cantons : décision de principe
DCM 2018 / 08 / 06	Loyers communaux 2019
DCM 2018 / 08 / 07	Tarifs cantine et garderie 2019
DCM 2018 / 08 / 08	Décision budgétaire modificative n°3
DCM 2018 / 08 / 09	Décision budgétaire modificative n°4

Signatures – DCM 2018/08 (séance du 6 décembre 2018)

ESTRADE Daniel

PEDURTHE Jacqueline

MOULIS Bernard

BROUGÉ Virginie

ARETTE Patricia

BARADAT Jean-Marc

CAZERES Jean-François

MANOTTE Patricia

MASSOU Jean-Marc

PLAA Cédric

ROCHER Carine

